RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de VINZELLES du 08 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le 08 octobre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX, Maire.

<u>Présents</u>: Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Pierre COUTURIER, Clémence GILABERT, Jean-Marc GRANGER, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO.

Représenté:

<u>Absent</u>: Kévin JUILLARD

Secrétaire de la séance : Pascal LARGE

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 septembre 2021

Délibérations:

1- SYDESL: raccordement TJ Borne Lidl

2- MBA - Rapport de la CLECT : Cité de l'entreprise

La vie communale:

- Bulletin municipal
- Réunion publique
- Commémoration du 11 novembre 1918
- Vœux du Maire

Délibérations du conseil :

SYDESL: raccordement TJ (tarif jaune) borne de recharge pour véhicules électriques magasin LIDL (DE 2021 032)

Le maire informe le conseil municipal que le SYDESL demande l'autorisation pour raccorder une borne de recharge pour véhicules électriques au tarif jaune située 1054 route Champ de la Lie pour le magasin LIDL (demande 583097_TRVXELEC_1.

Il est précisé que la commune de Vinzelles ne participera pas au coût du raccordement qui reste à la charge exclusive du demandeur (LIDL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le SYDESL à raccorder une borne de recharge pour véhicules électriques au tarif jaune située 1054 route Champ de la Lie pour le magasin LIDL.

MBA - Rapport de la CLECT : Cité de l'Entreprise (DE 2021 033)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » de la compétence obligatoire «développement économique»,

Vu la délibération n°2020-032 du Conseil Communautaire de MBA du 15 juillet 2020 relative à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Vu la délibération n°2020-202 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2020 portant adoption du procès-verbal de mise à disposition de la Cité de l'Entreprise au profit de MBA à compter du 1er janvier 2021,

Vu le rapport de la CLECT en date du 29 septembre 2021 évaluant les charges transférées au titre du transfert de la Cité de l'Entreprise située à Mâcon,

Considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite,

Considérant que l'évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode dérogatoire,

Considérant que le rapport a été adopté à l'unanimité par la CLECT, Considérant que ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT aux communes pour approbation dans un délai de trois mois et au Conseil Communautaire de MBA pour information,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Approuve le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées relatives à la Cité de l'Entreprise située à Mâcon, tel que joint en annexe à la présente délibération.

La vie communale

Travaux : le solde des travaux concernant les toits de l'école et du restaurant scolaire sera réalisé pendant les vacances de Toussaint.

Tous les autres travaux importants entrepris au sein de la commune sont maintenant réalisés.

La commission travaux se réunira le 19/10/21 à 18h00.

Réunion publique : elle se tiendra le vendredi 26/11/21 à 18h00 à la salle des fêtes.

Le 14/10/21 préparation de la commémoration du 11 novembre 1918.

Repas des Aînés fixé au 04/12/2021. Préparer la liste des personnes de plus de 70 ans.

Vœux de la municipalité : date fixée au 15/01/2022 à 17h00.

Bulletin municipal : il est temps de collecter les différents articles.

RPQS (Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'eau potable 2020) : il a été présenté au conseil municipal. Il est consultable en mairie et sur le site de la commune.

Fin de la séance à 20h00

Prochain conseil municipal vendredi 05 novembre 2021 à 18h30

pour le Maire, le 1^{er} adjoint délégué